YERRES

*Services Techniques*
*N° Tél : 01.69.49.77.29*
*N/Réf : NDA/FG/SM*

**DECISION N° 2001 - 383**

**OBJET : Convention relative à un levé topographique, rue du Tertre, entre l'accès de la Résidence Ker Anna et le N° 35 de cette rue à Yerres, conclue avec la société A.T.G.T**

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122 – 22 et R 2131-2,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 04 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention portant sur un levé topographique Rue du Tertre, (entre l'accès de la Résidence Ker Anna et le N° 35 de cette rue) à YERRES,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association de Topographes Géomètres et Techniciens d'Etudes (A.T.G.T), correspond aux intérêts de la Commune,

**- DECIDE -**

DE confier à l'Association de Topographes Géomètres et Techniciens d'Etudes (A.T.G.T.), dont le siège social est 2 Boulevard des Pays-Bas – BP 30 – SENART PARISUD 2 – 91250 – TIGERY, la mission d'effectuer un levé topographique rue du Tertre, (entre l'accès de la Résidence Ker Anna et le N° 35 de cette rue), à Yerres,

DE signer la convention correspondante,

DIT que le montant des honoraires correspondants s'élève à 1 958,97 € H.T. soit 2 342,93 € T.T.C.,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2001, sous-fonction 040, nature 6226,

Fait à YERRES, le 29 novembre 2001

REÇU LE
- 5 DEC. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE